



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée le 5 mars 2026 au domicile des élus et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Bonsoir à toutes et à tous, je vais demander à Madame MIELOT de faire l'appel s'il vous plaît :

**Étaient présents** : Madame Valérie PETIT, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Sébastien LESTRIEZ, Madame Evelyne DUGARDIN, Monsieur Serge RAGO, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Madame Paulette DUQUENOY, Monsieur Anthony DELHORS, Madame Aurélie DUTAILLY, Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, Madame Aurore FERNANDEZ, Madame Clarisse KACZMAREK, Madame Marianne VETU.

**Absents excusés** : Monsieur David MINNE donne procuration à Marianne VETU, Monsieur Sylvain DUGARDIN donne procuration à Madame Valérie PETIT, Madame Naïma BENBRAHIM qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Youssef BOUYA va arriver avec un peu de retard et donne procuration en attendant.

**Absents non excusés :**

Monsieur Mustapha HABBOUR, Madame TAHAR CHAOUCH Fouzia

Le quorum est atteint.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame le Maire : - Merci beaucoup, donc, on va commencer le Conseil. Je vous propose comme désignation de secrétaire de séance Madame MUSZYNSKI, pas d'objections, je vous remercie.

**CONCERNANT L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 FEVRIER 2026 :**

Madame le Maire : Y-a-t-il des demandes d'interventions ?

- Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, voté à la majorité, (16 Pour – 8 Abstentions)

**CONCERNANT LE COMPTE RENDU DES DECISIONS :**

Madame le Maire : - Donc, différentes décisions, rénovation et amélioration de l'hôtel de ville pour travaux complémentaires avec la société Garçon et la société VENEL, mise à disposition du terrain sis rue Lamendin, auprès de l'université du littoral Côte d'opale, mise à disposition

auprès d'associations et locations des salles municipales. Y-a-t-il des demandes d'interventions concernant ces décisions ? Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : - Bonsoir, Madame le Maire, merci, bonsoir tout le monde, concernant les travaux complémentaires pour l'hôtel de ville, vous pouvez nous en dire plus ? Ça consiste en quoi ?

Madame le Maire : - Les travaux complémentaires, en fait il y a eu, comme vous le savez tous, la mairie a brûlé, et du coup il y a des travaux qui sont pris en charge par l'assurance et les travaux complémentaires comme là ici, cette salle et également le côté gauche de la mairie c'est-à-dire, le côté gauche avec l'Etat-Civil.

Monsieur HAGE : - D'accord, merci.

Madame le Maire : - D'autres demandes, Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : - Bonsoir, merci, Madame le Maire, dans la continuité de la question de Monsieur HAGE, c'est des travaux complémentaires qui n'étaient pas pris en charge par l'assurance ou ces des travaux complémentaires qui sont apparus consécutivement au cours des travaux.

Madame le Maire : - Non, c'est des travaux complémentaires pour l'amélioration au niveau de la Mairie. Ce n'est pas par rapport, au niveau de l'assurance, tout a été pris en charge par rapport à l'incendie et après on en a déjà parlé par rapport des dossiers, Monsieur HAGE était déjà adjoint, comme quoi il y avait des travaux supplémentaires et c'est ces travaux là en fait. On a renégocié, si je peux me permettre, on a retravaillé les devis, pardon. Par rapport aux travaux qu'ils nous avaient proposé.

Madame KACZMAREK : - C'est un budget en plus ? de ce qui avait été initialement envisagé.

Madame le Maire : - Oui, mais les montants avaient déjà été annoncés, mais ils sont moindres par rapport à ce qui avait été prévu.

Madame KACZMAREK : - D'accord, merci

Madame le Maire : - D'autres demandes de précisions sur ces décisions ? Je n'en vois pas, donc, comme vous le savez, je pense que vous ne prenez pas part au vote, abstentions ? merci, 3 abstentions.

#### **CONCERNANT LE COMPTE DE GESTION :**

Madame le Maire : - Donc, au niveau, des résultats positifs nettement excédentaires, qui mettent en évidence une situation saine et solide pour l'avenir que je vais vous lire juste après, ainsi le projet de la fosse 8 qui a fait l'objet d'une délibération lors du dernier Conseil Municipal et nettement financé ainsi que le solde de la MOU donc, je tiens également à saluer le travail et la collaboration avec la trésorerie depuis plus de 5 ans.

Donc concernant les dépenses au niveau investissement on est à 1 299 777.27 euros, les recettes 905 482.20 euros un résultat de clôture donc, négatif de - 394 295.07 euros sachant qu'on a passé une décision modificative à ce sujet, au mois de décembre qui va être repris pour le vote du budget.



Report de l'exercice à N-1 923 052.81 euros, un résultat cumulé de 528 757.74 euros donc, en dépense 157 706.56 euros, en recette 389 380.61 euros, concernant les restes à réaliser 2025. Donc un excédent de financement de 760 431.79 euros concernant l'investissement.

Au niveau du fonctionnement, des dépenses de 3 218 428.52 euros, recettes 4 496 330.90 euros, un résultat de clôture de 1 277 902, 38 euros, un report de l'exercice N-1, 1 676 445,07 euros, donc un résultat cumulé de fonctionnement de 2 954 347.45 euros, c'est pour ça que je vous ai annoncé juste avant au niveau de la fosse 8 et autre.

Y-a-t-il des demandes d'intervention concernant ce compte de gestion, compte administratif, c'est les deux en fait, parce que je le vote après ?

Monsieur HAGE : - Oui, en dépense d'investissement dans l'article 2151 en réseau de voirie, pour un montant de 837 977.50 euros.

Madame le Maire : - Excusez-moi, je n'ai pas compris. Travaux de voirie, oui.

Monsieur HAGE : - réseau de voirie, 837 977.50 euros, c'est quoi exactement ?

Madame le Maire : - Donc, il y a la MOU 798 000 à peu près et la rue Bizet, les travaux qu'on a faits là, rue Georges Bizet et également, une partie de la rue Zola

Monsieur HAGE : - Pendant que j'y suis, l'article 10 222, FCTVA dans le budget prévisionnel 499 000 euros qui a été annoncé et au final il n'y a que 263 000 euros qui a été réalisé. Il y a des achats qui ont été budgétisés sans récupérer la TVA.

Madame le Maire : - Oui. Il y a toujours une année de décalage par rapport à la TVA, et là on n'a pas tout récupéré la TVA. Donc, normalement c'est de l'argent qui devrait rentrer.

Monsieur HAGE : - Il y a aussi des restes à réaliser, ils ne sont pas indiqués.

Madame le Maire : - Ce que je vous ai annoncé là il y a quelques instants, les dépenses 157 706.56 euros et en recette 389 380.61 euros, là c'est pour 2026.

Monsieur HAGE : - En termes de recette actuellement la Mairie à DECATHLON

Madame le Maire : - Ben, on n'a toujours pas eu la taxe. Ils n'ont pas défini le calcul pour fournir la taxe. Au niveau de DGFIP, en fait, ils nous ont expliqué à plusieurs reprises, parce qu'on leur demande qu'on n'a toujours pas eu cette taxe au niveau communal qui devrait rentrer pour la commune et ils ne savent pas, c'est la première année en 2026, ils ne savent pas comment cela se calcule, ils ne savent pas comment le faire. Ils n'ont pas su l'estimer. Donc c'est pour ça que je n'ai pas pu vous le donner.

Monsieur HAGE : - là, on a toujours AMBRE ?

Madame le Maire : - Oui, on vous l'a déjà dit, ça a baisser, d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas,

Madame le Maire : - On va voter le compte de gestion : - des votes contraires, 8 votes contraintes, des abstentions ? à la majorité je vous remercie.

Pour le compte administratif, c'est la même chose : C'est les mêmes montants, y'a rien qui change, est-ce- qu'il y a des demandes d'interventions pour le compte de gestion administratif ?



C'est les mêmes éléments, le même tableau, pour votre information, je n'aurais pas pu le passer aujourd'hui si la trésorerie n'était pas d'accord avec ce compte de gestion. Donc, je vais devoir sortir, je vais te laisser prendre la parole Malika.

Madame BENGRIBA : - Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? 8 contres, Abstentions ? Vote à la majorité.

Madame le Maire : - Merci, beaucoup. Merci à vous.

#### **CONCERNANT LA VENTE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS DEWATINE-DUGARDIN :**

Madame le Maire : - On va le passer en deux temps, déjà le déclassement des parcelles concernées et la vente à l'amiable des parcelles pour un montant de 200 euros.

En fait c'est la différence entre ce que devait la commune aux consorts et ce que la famille doit à la commune. La famille a eu un accord de principe, on n'a eu un écrit à ce sujet, donc ils doivent régulariser la commune de 200 euros pour ce déclassement et cette vente de parcelles.

Donc, concernant le déclassement, y-a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. On va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.

Concernant ce montant à l'amiable des parcelles pour un montant de 200 euros. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.

#### **PLAN D' ACTIONS DANS LE CADRE DE L' EXONERATION SUR LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (TFPB).**

Alors, au niveau de SIA, concernant les différents montants, vous avez la présence du médiateur pour SIA Habitat d'une valeur de 1 000 euros, l'équipe mobile de prévention spécialisée, 6 000 euros, l'accompagnements sociaux, 1 000 euros, soutien aux actions favorisant le vivre ensemble, 2 000 euros, petits travaux d'amélioration du cadre de vie, 12 324,40 euros. Pour un montant TTC DE 23 324.40 euros. Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : - Donc, c'est un programme prévu pour l'année 2026, c'est ça ?

Madame le Maire : - Oui.

Madame KACZMAREK : - Parce que c'est des actions qui avaient déjà été proposées les années précédentes, vous avez pu en faire un bilan de ces actions ?

Madame le Maire : - Oui

Madame KACZMAREK : - Parce-ce que j'avoue que, je l'ai peu vu en pratique sur le territoire, donc voilà j'aurai voulu avoir un bilan qualitatif ou quantitatif aussi, sur le nom des personnes qui ont été impactées, qui ont pu bénéficier de ces actions

Madame le Maire : - Ça on va vous le transmettre sans problème et je vais souligner les petits travaux d'améliorations du cadre de vie et les 12 324.40 au niveau de la TFPB, vous trouvez le rond-point qui a été réalisé dans le cadre de la TFPB en accord avec la commune, derrière les appartements au niveau de la rue Zola. Donc, la voilà déjà la qualité après ce sont des choses au niveau médiation, c'est quand il y a des soucis ou autre, mais bon, en tout cas, si vous voulez on demandera à SIA de vous transmettre les éléments dans un second temps. Oui, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : - Oui, Madame le Maire, dans le cadre de ces actions il est prévu notamment que les bailleurs sociaux s'occupent des déchets et des encombrants, alors je ne sais pas si vous avez vu actuellement l'état de la cité Cornuault, mais je crois qu'elle en a grand besoin. Je pense que les bailleurs s'en désintéressent un petit peu de cette action qu'ils doivent mener justement dans cadre de la qualité de vie, notamment à la cité, là actuellement ce n'est pas le cas, car il y a un abandon total.

Madame le Maire : - Là on parle de SIA mais on reviendra sur Maisons et cités, mais je vais laisser la parole à Madame BENGRIBA à ce sujet.

Madame BENGRIBA : - Oui, je voulais préciser que le travail est fait en étroite collaboration avec la Mairie, effectivement il y a des dépôts sauvages, on a beaucoup d'incivilités, on ramasse, on remet, on ramasse, alors, là, nous le travail il est fait complètement. A chaque dépôt sauvage, une prise de photo est faite, on peut vous faire même un état des lieux et on interpelle maisons et cités. Sauf, Maisons et Cités quand ils interviennent, deux jours après ça recommence, le travail est fait. Les voitures c'est pareil aussi.

Madame KACZMAREK : Je vous remercie pour ces précisions, mais mise à part les bailleurs sociaux, vous n'étiez pas en lien avec d'autres partenaires, justement à travailler ces questions. On parle d'incivilité, mais les bailleurs sociaux, on peut d'impact sur les incivilités.

Madame le Maire : - On en parle également en cellule de veille, tous les partenaires sont présents donc on en discute également. Alors pourquoi on ne l'a pas mis dans le cadre de la TFPB parce que c'est à eux de payer si je peux me permettre ces déchets et ce n'est pas à la commune, et si je peux me permettre on a d'autres projets au niveau de cette exonération, et donc ils se sont engagés, parce que l'on a déjà fait, c'est un coût, on prend des bennes et voilà. On paie et c'est les impôts des administrés, donc là on avait dit à Maisons et Cités et SIA qu'on ne prendrait plus en charge les déchets sur le domaine privé et pas sur le domaine public, bien sûr.

Bonjour, Monsieur BOUYA, donc 19 heures 20, Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : - Oui, concernant l'équipe mobile de prévention, c'est quoi leur rôle ?

Madame le Maire : - C'est rencontre et loisirs

Monsieur HAGE : - C'est rencontre et loisirs ?

Madame le Maire : - Oui. Là, on ne l'a pas précisé mais oui, c'est la même chose. Que ce soit SIA et Maisons et Cités financent également rencontre et loisirs.

Monsieur HAGE : - Merci.

Madame le Maire : - D'autres demandes d'interventions concernant SIA ? Donc, on va passer au vote, des votes contraires ? des abstentions ? à l'unanimité, je vous remercie.

#### **CONCERNANT LA TFPB Maisons et Cités**

La prévention spécialisée, 4 765 euros, c'est rencontres et Loisirs

5 400 euros c'est la mise à disposition de locaux, c'est la cantine solidaire et également le Vrac, l'association Vrac qui est deux fois par mois au niveau de la commune, au niveau de la maison pour tous.

Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur HAGE.



Monsieur HAGE : - Concernant Maisons et Cités on a constaté une baisse de 60 % par rapport à l'année dernière.

Madame le Maire : - Oui.

Monsieur HAGE : - Quelle est la raison ?

Madame le Maire : - La raison, c'est justement par rapport à la réhabilitation, donc le fait qu'ils réhabilitent, donc là il y a une baisse de l'Etat, j'ai demandé au Directeur de Maisons et Cités de me faire un écrit à ce sujet, parce que même avec l'INSEE, il y aura des impacts, donc j'ai eu un écrit, on a interpellé l'INSEE avec l'écrit de Maisons et Cités, mais c'est par rapport à tout ça.

D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. On va passer au vote, des votes contraires, des abstentions ? à l'unanimité, je vous remercie.

### **CONCERNANT CET AVENANT, AVENANT AU CONTRAT D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE ECOLOGIQUE AVEC LA CAHC.**

Pour ne pas, si je peux me permettre, de ne pas pénaliser la municipalité qui va nous succéder on a ajouté l'opération de l'éclairage public, parce qu'on a des aides au niveau de la FDE, mais ils ont, si je peux me permettre élargi au niveau du PTE, donc, on a vu directement avec l'agglomération et on l'a rajouté dans l'opération d'éclairage public au niveau de l'agglomération et également l'ajout de l'épicerie solidaire, parce qu'on sait pas ce qui va y être, mais en tout cas pour ne pas pénaliser si je peux me permettre la future municipalité et on a fait cet avenant avec l'Agglomération. On le propose ce soir, quoi.

Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : - Merci, lorsque vous indiquez que vous avez ajouté l'épicerie solidaire mais c'est que vous avez du certainement proposer un projet.

Madame le Maire : - Oui.

Madame KACZMAREK : - Donc, quel est le projet ? c'est vrai que ce projet là on l'a remis sur la table à de nombreuses reprises au Conseil Municipal, j'avoue que je n'ai jamais eu de réponse concrète sur ce projet d'épicerie solidaire, notamment sur le contenu et l'organisation, j'aurai voulu savoir quel est donc ce projet que vous avez soutenu, auprès de la CAHC par rapport à l'épicerie solidaire.

Madame le Maire : - là, on parle de travaux. Le projet surtout sur les travaux en fait.

Madame KACZMAREK : - Et je pense, et je suppose qu'il y a la CAHC pour accepter, c'est possible d'arrêter de hocher la tête comme ça, c'est assez désagréable.

Madame le Maire : - Moi, ça ne me déconcentre pas. Mais moi je sais de quoi on parle. Vous me parlez Madame KACZMAREK, alors adressez vous à moi.

Madame KACZMAREK : - Mais, je vous vois.

Madame le Maire : - Donc, allez-y continuez, je serais vous répondre, y'a pas de problème.

Madame MARIINI : - Vous ne m'aviez pas encore fait de remarque aujourd'hui, ça m'étonnait de votre part Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : - Comme c'est mon dernier conseil municipal Madame MARIINI.

Madame MARIINI : - Vous avez raison et peut être le mien également.

Madame KACZMAREK : - Forcément, vous avez dû proposer un projet particulier à la CAHC. La CAHC qui inclus dans ce projet forcément des financements, ils ne vont pas inclure ce projet d'épicerie solidaire juste sur des mots, c'est pourquoi j'aimerais savoir si vous pouviez nous transmettre ce projet ?  
Madame le Maire.

Madame le Maire : - Oui, Madame KACZMAREK ; Je vais vous répondre de nouveau, sur les travaux en fait, donc c'est tout ce qui est énergétique mais ce n'est pas sur le déroulement et autre, parce qu'en fait on a l'impression qu'on ne demandait pas de subventions au niveau de l'agglomération, mais on a le droit d'aller jusqu'à 2 500 000 euros, mais quand l'agglomération donne 2 500 000 la commune doit donner également 2 500 000, dans le cadre du PTE il y a d'autres avancées également, on aura d'autres projets, pour l'instant là, on a demandé juste de mettre cette ligne parce qu'on a pas eu de projet avec l'agglomération et voilà et ils nous ont dit, comme c'est le dernier conseil municipal, il faut le passer avant les élections, donc avant le 14 mars exactement, la CAHC est revenue vers nous en disant Madame le Maire n'oubliez pas de déposer concernant cette épicerie solidaire, donc, c'est ce qu'on a fait.

Madame KACZMAREK : - Sur les travaux, quels sont les travaux que vous envisagez

Madame le Maire : - Oui, on envisage.

Madame KACZMAREK : - Je suppose, puisque vous l'avez soumis.

Madame le Maire : - Je vais vous sortir le plan de financement, bon, au niveau de l'agglomération c'est 680 000 euros, oui on a 1 080 000 euros, le coût du projet, donc on a demandé au niveau de l'agglomération, ils ne prennent pas tout en charge, donc comme on demande 180 000 euros à l'agglomération, la commune doit également verser 180 000 euros et au reste à charge avec le fond de concours de 360 000 euros. Et on a 720 000 euros de fond vert.

Madame KACZMAREK : - Mais ma question c'était de savoir, quels étaient les travaux prévus ?

Madame le Maire : - On l'avait déjà dit en réunion de travaux et ce n'était même pas moi, je pense que cela avait déjà été dit du temps de Monsieur HAGE ; Si je ne dis pas de bêtises, vous ne savez pas Monsieur HAGE. Pardon. Vous ne savez pas Monsieur HAGE, ah, d'accord.

Monsieur HAGE : - Je peux prendre la parole si vous voulez.

Madame le Maire : - Ben, oui. Ben, allez-s'y alors.

Monsieur HAGE : - La question de Madame KACZMAREK était de savoir s'il y a un projet qui a été soumis, grosso-modo à la CAHC, étant donné, qu'effectivement j'étais adjoint aux travaux, on a eu, comment dire, des estimatifs, c'était des travaux forcément de rénovation du bâtiment, couverture, peinture, isolation, électricité pour mettre le local à disposition.

Madame le Maire : - Monsieur CAUX

Monsieur CAUX : - Oui, bonsoir, Madame le Maire, merci, juste une petite question sur cet avenant qui va être voté aujourd'hui, il est ferme et définitif cet avenant ?

Madame le Maire : - Non, il n'est pas ferme et définitif, vous pourrez revenir également dessus, ou les prochains élus vont pouvoir revenir dessus, en fait là vous pouvez revenir dessus jusqu'en octobre 2026.

Monsieur CAUX : -Alors, quel est l'intérêt de le passer aujourd'hui si on peut revenir jusqu'en octobre.

Madame le Maire : - Non, parce-que en fait justement si on n'ouvrait pas la ligne aujourd'hui, vous ne pouvez pas rajouter, si je peux me permettre l'épicerie solidaire ou l'éclairage public, parce que la date limite c'était la veille des élections donc le 13 mars, pas le 14 mais le 13 mars.

On l'a déposé et du coup, pour éviter, pour pouvoir ajouter cette ligne, sinon, c'était impossible de demander à l'agglomération, même après les élections sur l'éclairage public ou sur l'épicerie solidaire, il y avait une date limite au 15 mars la veille des élections, c'est suite à la dernière réunion qu'on a eu avec les Maires en février. D'autres demandes d'interventions ? Monsieur BOUYA.

Monsieur BOUYA : - Juste une petite précision, s'il vous plait Madame le Maire, ça veut dire que finalement n'importe quel candidat décide du changement de destination du local ce sera possible, étant donné que c'est juste des travaux de rénovation, d'après ce que j'ai compris, on est d'accord.

Madame le Maire : - Oui, exactement. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires, 6 votes contraires, des absentions. Merci.

Madame le Maire : - **Concernant la convention, c'est la FIBRE OPTIQUE AVEC L'AGGLO :**

Donc, c'est un partenariat gratuit, on vous demande également de signer cette convention avec l'Agglo à ce sujet, y-a-t-il des demandes d'interventions concernant cette délibération, je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.

Madame le Maire : - Concernant les questions diverses, là je n'ai pas de photo, le magasin rouvrira sous l'enseigne Coccinelle Express ce que j'avais déjà annoncé aux vœux, en avril, il y a eu pour votre information un avis favorable de la commission d'accessibilité.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : - Oui, la commission d'accessibilité a émis un avis favorable sous réserve d'aménagement de l'accession au handicap, si le nouveau propriétaire fait différents aménagements il aura l'autorisation de cette accession, sans compter que la commission d'accessibilité donnera un avis derrière. Ce n'est pas définitif.

Madame le Maire : - C'est la condition d'accessibilité. On a été relancé, donc il y aura, là c'est pareil, l'installation d'un distributeur de billets dans l'ex-garage du CCAS, juste à côté au 156 rue Emile Basly parce que le garage nous appartient. Là, également, je ne sais pas si vous avez pu remarquer au niveau de la salle Budillon, il y aura l'implantation d'un locker de mondial relay, ça fait un moment que c'est envisagé, normalement il a dû être implanté aujourd'hui, ça y est, parce que je n'ai pas été vérifier. Donc, voilà les boxs sont installés, vous pourrez faire partir vos colis, ou recevoir vos colis de Mondial Relay.

Madame le Maire : - Concernant, alors là, je voulais vous l'annoncer quand même parce que dernièrement j'ai eu une réunion au niveau de Delta 3 et en tant que VP de l'agglomération d'Hénin-Carvin, il y aura une nouvelle implantation pour une nouvelle barrière pour éviter le passage des 3 Tonnes 5 sur la commune. Donc là ces des barrières parce qu'ils tapaient dedans et ils arrivaient en entrer quand même ou à sortir et là ça sera vraiment plus conséquent, je n'ai pas eu de date précise, j'ai demandé s'il y avait la possibilité d'avoir une date, sachez qu'au niveau de Delta 3, ce n'est pas

Monsieur PILCH, c'est le Président de DELTA 3, on a discuté de ça, à la dernière réunion de cette implantation.

Madame le Maire : -Également vous rappeler la communication du site internet que j'avais déjà dit mairie-evin-malmaison.fr donc <http://www.mairie-evin-malmaison.fr>, donc l'accueil d'Evin-Malmaison, ce qui est mis en place également donc l'agent est en train de travailler dessus parce que ça fait maintenant plus de six mois, si ce n'est pas plus que ça, on est en train de voir sur la communication une application qu'on appelle intramuros, mes services, mes démarches, le signalement, l'alerte majeur et donc, si on a une alerte au niveau de la Sous-Préfecture vous serez directement alertés, mais bien sûr, il faut que les personnes téléchargent. C'est une application avec alerte au niveau de la sous-préfecture, on peut envoyer et vous recevez directement sur votre téléphone portable l'alerte sous-préfectorale, la vie locale et bien sur les conseils municipaux.

Madame le Maire : - Donc, voilà pour les informations.

Je vous remercie pour votre attention, donc généralement de coutume on fait un pot en juin et décembre mais comme là c'est mon dernier conseil municipal, on va offrir un pot aux personnes, tu veux prendre la parole.

Madame BENGRIBA : - Bonsoir, je voulais terminer notre dernier Conseil, au nom de la majorité nous tenions à remercier Madame la Maire pour tout le travail fourni et réalisé ainsi que Madame MARIINI, pendant ces six années, merci à toute l'équipe aussi de leur engagement et de leur présence la plupart à chaque conseil et je vous dis, bonne continuation à toutes et à tous.

Madame le Maire : - Merci. Merci beaucoup, bonne continuation, bon courage aux personnes qui se présentent et faisons le meilleur pour les administrés, faites-le et on verra par la suite. En tout cas le conseil municipal est terminé il est 19 heures 36, merci beaucoup, bon courage. Bonne soirée.